



Cofinancé par  
l'Union européenne

## **GAL du Pays de La Châtre en Berry**

Compte rendu du Comité de Programmation LEADER

Lundi 21 octobre 2024 - Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

**Etaient présents : 20 membres**

### **Collège public**

**Membres titulaires : 6 membres**

**François DAUGERON** - *Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre, Vice-Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ; Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre ;*

**Guy GAUTRON** - *Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Michèle SELLERON** – *Conseillère Départementale de l'Indre, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Philippe PELLETIER** – *Adjoint au maire d'Urciers, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Jean-Michel DEGAY** - *Conseiller municipal d'Aigurande, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ; Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Daniel CALAME** - *Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Membres suppléants : 2 membres**

**Virginie ELION** - *Maire d'Aigurande, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de La Marche Berrichonne ; Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Indre, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Jean-Pierre NICOLET** – *Maire de Saint-Août, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry.*

Soit 8 membres autorisés à voter.

**Membres suppléants présents non votants : 2 membres**

**Patrick JUDALET** - *2<sup>ème</sup> Vice-Président du Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de La Châtre, Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

**Patrice DOUET** – *Adjoint à la mairie de Verneuil-sur-Igneraie, Délégué du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Etaient excusés ou absents : 6 membres**

**Christian ROBERT** – *1er Vice-Président du Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Mers-sur-Indre, Président de la Communauté de Communes Val de Bouzanne, Conseiller départemental de l'Indre*

**Pascal COUTURIER** - *Maire de Vicq-Exempt, Conseiller de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Délégué du Pays de La Châtre en Berry*

**Luc HURBAIN** : *Adjoint au Maire de La Châtre, Conseiller de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère*

**Pascal COURTAUD** – *3<sup>ème</sup> Vice-Président du Président du Pays de La Châtre en Berry, Président de la Communauté de Communes de La Marche Berrichonne ;*

**Didier GUÉNIN** – *Maire de Buxières d'Aillac, Vice-Président de la Communauté de Communes Val de Bouzanne, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Patrick CHARASSON** - *Maire de Feusines, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Membre du bureau du Pays de La Châtre en Berry.*

**Collège privé**

**Membres titulaires : 7 membres**

**Jean-Claude MOREAU** - *Président du Conseil de Développement, Secrétaire de l'ADAR CIVAM ;*

**Alain GLAUMOT** – *Vice-Président du Conseil de Développement, Président de l'Office de Tourisme de La Châtre ;*

**Delphine GABILLAT** – *Directrice de l'association du Théâtre Maurice Sand, Trésorière de l'association Convergences ;*

**Christian NIEL** - *Membre du Conseil de Développement, Président de l'association du Parc des Parelles ;*

**Pascal DUCROT** – *Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre ;*

**Jacques LUCBERT** – *Président de l'Association Indre Nature*

**Maxime PION** – *Membre du bureau de la Chambre d'Agriculture*

**Membres suppléants : 2 membres**

**Arnaud LABESSE** – *Membre du bureau de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ;*

**Marc TOUCHET** – *Vice-Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre*

Soit 9 membres autorisés à voter.

**Membre suppléant présent non votant : 1 membre**

**Carole FOUCAULT** – *Responsable de la Maison des Traditions ;*

**Etaient excusés ou absents : 8 membres**

**Stéphane BAUCHÉ** – *Membre du Conseil de Développement, Directeur de la résidence Pasteur de La Châtre*

**Jacqueline MAJOREL** - *Directrice de l'Office de Tourisme de La Châtre*

**Gérard GUILLAUME** – *Président de l'association Convergences ;*

**Arnaud LAMY** - Membre du Conseil de Développement ; Membre de la Chambre d'Agriculture  
**Jacky NAUDET** – Membre de l'Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I.) ;  
**Claude GEBUSSON** – Secrétaire général du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre ;  
**René MARANDON** – Président de la Société Pomologique du Berry ;  
**Maxime GARNIER** – Membre du Conseil d'administration des Jeunes Agriculteurs de l'Indre ;

**Etait également présent :**

**COMPAIN Aymeric** – Conseiller Régional de la Région Centre-Val de Loire

**Autres participants :**

**Yann LE ROUX** – *Directeur du Pays de La Châtre en Berry,*

**Isabelle Yvernault** – *Animatrice - Gestionnaire LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry.*

---

Monsieur François DAUGERON remercie M. Patrick JUDALET pour le prêt de la salle de La Chapelle et Monsieur Aymeric COMPAIN pour la présence du Conseil Régional à cette réunion. Monsieur François DAUGERON remercie également les membres du collège public et ceux du collège privé pour leur participation. Monsieur François DAUGERON tient à faire part des excuses des personnes n'ayant pu se libérer pour cette première réunion du comité de programmation.

Le Président procède à la vérification du simple quorum : 17 votants sur 17 membres ayant voix délibérative, dont 8 votants du collège public sur 8 membres ayant voix délibérative et 9 votants du collège privé sur 9 membres ayant voix délibérative. Monsieur François DAUGERON constate que la règle du simple quorum est respectée soit plus de 50% des membres du collège privé du comité de programmation ayant voix délibérante (5 votants minimum) doivent être présents au moment de la séance.

M. François DAUGERON explique que l'objectif est d'optimiser au maximum, comme pour le précédent programme, l'enveloppe LEADER bien que ce ne soit pas toujours simple dans le fonctionnement.

La gestion du programme Leader s'est simplifiée avec uniquement l'intervention de la Région.

Monsieur François DAUGERON demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant l'ancien programme.

En l'absence de question, Monsieur François DAUGERON propose d'avancer vers l'avenir et passe à l'ordre du Jour.

- Désignation du Président du Comité de Programmation (*issu du collège public*),
- Désignation du Co-Président du Comité de Programmation (*issu du collège privé*),
- Présentation et adoption du Règlement Intérieur du Comité de Programmation,

- Présentation des fiches-actions de la stratégie locale de développement « **Tendre vers une nouvelle attractivité fondée sur une transition sociale, économique et écologique** »,
- Présentation et validation de la grille de sélection des projets,
- Questions diverses.

### **1. Désignation du Président du Comité de Programmation (issu du collège public)**

Monsieur François DAUGERON propose sa candidature et demande si d'autres candidats veulent se présenter à l'élection du Président.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidature, il est procédé au vote à main levée.

Monsieur François DAUGERON est élu à l'unanimité des membres votants. Il est proclamé Président et installé immédiatement.

Monsieur François DAUGERON remercie les membres du comité de programmation pour la confiance placée en lui.

### **2. Désignation du Co-Président du Comité de Programmation (issu du collège privé)**

Monsieur François DAUGERON passe la parole à Monsieur Jean-Claude MOREAU, Président du Conseil de Développement.

M. Jean-Claude Moreau considère qu'il est important que le rôle et la posture propre du collège privé soient sauvegardés et restent en équilibre avec le collège public ; c'est une des règles prévue dans le règlement Leader. Le Président de la Fédération LEADER insiste sur le bien-fondé des petits projets car c'est un signe de bonne santé. Il regrette une étendue en superficie des communes en France concernée par les aides Leader. L'Europe n'a rien changé au niveau du budget, on constate donc une baisse de 30% des aides d'où une contradiction dans sa posture. »

Monsieur Jean-Claude MOREAU accepte de se présenter à l'élection au poste de Co-Président. Monsieur François DAUGERON demande si d'autres candidats veulent se présenter à l'élection du Co-Président. Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidature, il est procédé au vote à main levée.

Monsieur Jean-Claude MOREAU est élu à l'unanimité des membres votants. Il est proclamé Co-Président et installé immédiatement.

Monsieur Jean-Claude MOREAU remercie les membres du Comité de Programmation.

### **3. Présentation et adoption du Règlement Intérieur du Comité de Programmation,**

Chaque comité de programmation LEADER est régi par un règlement intérieur qui a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement de celui-ci. Un certain nombre de dispositions sont obligatoires et doivent y figurer.

Les membres du comité de programmation ont pu prendre connaissance du règlement intérieur transmis avant la réunion.

Ce règlement intérieur présente notamment les responsabilités du Président du GAL et des membres du comité de programmation, les modalités de gestion des conflits d'intérêts, les tâches du comité de programmation, les modalités de fréquence de comité de programmation, de convocation et de préparation des réunions (en présentiel, en visioconférence ou par une consultation écrite). Il présente les décisions du comité de programmation.

Le comité de programmation après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le Règlement Intérieur dans son intégralité.

M. Jacques LUCBERT demande si un projet refusé peut être redéposé.

Sous réserve d'apporter des modifications au projet initial, un projet inéligible peut être redéposé et un projet éligible mais non retenu par le comité de programmation pourra l'être également.

M. Jean-Michel DEGAY espère que les paiements seront plus rapides.

Il est rappelé l'importance de prévenir en cas d'indisponibilité afin d'éviter une absence de quorum. Effectivement, le comité de programmation délibère valablement dès lors que les conditions du simple quorum sont respectées, soit : plus de 50% des membres du collège privé du comité de programmation ayant voie délibérante (5 votants minimum) doivent être présents au moment de la séance.

M. Aymeric COMPAIN indique que la situation économique de La France est compliquée et que l'enveloppe financière de l'Europe est la bienvenue. Ce programme est une réelle opportunité pour le territoire. La gestion des dossiers a été internalisée ce qui est plus cohérent pour leurs instructions.

La Région Centre-Val de Loire, autorité de gestion, ne décide pas à la place du territoire, elle veut travailler avec le territoire. C'est un acteur du dispositif.

Les sommes allouées sur certaines fiches sont plus importantes comme celle sur la jeunesse car il faut qu'elle puisse s'épanouir sur le territoire, il faut un territoire accueillant pour qu'elle trouve ses marques et qu'elle ait envie de revenir ou de rester.

Le programme Leader doit suivre les orientations mises en place sur le territoire.

#### **4. Présentation des fiches actions de la stratégie globale de développement « Tendre vers une nouvelle attractivité fondée sur une transition sociale, économique et écologique »**

La stratégie de développement local LEADER 2023-2027 consiste à tendre vers une nouvelle attractivité fondée sur une transition sociale, économique et écologique. Elle s'articule autour des trois axes suivants :

- Axe stratégique n°1 : Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs ;
- Axe stratégique n°2 : Relocaliser et reterritorialiser l'économie ;
- Axe stratégique n°3 : Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique
- Axe transversal

La stratégie du GAL du Pays de La Châtre en Berry se décline de manière opérationnelle au travers d'un plan d'action qui s'articule autour de huit fiches-actions.

Ces fiches traduisent le travail des élus et des acteurs locaux qui a été réalisé en amont.

Monsieur LE ROUX rappelle l'architecture des fiches actions en énonçant l'intitulé de chaque rubrique, à savoir : description générale et logique d'intervention, type et description des opérations, type de soutien, liens avec d'autres réglementations, bénéficiaires, coûts admissibles, conditions d'admissibilité, éléments concernant la sélection des opérations, montants et taux d'aide applicables et informations spécifiques.

Il est mentionné que ces différents éléments seront à prendre en considération au moment de la validation des projets pour lesquels l'attribution d'une aide sera sollicitée.

Les fiches ainsi que les actions s'y rapportant sont succinctement exposées :

**Fiche n°1** : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable

**Fiche n°2** : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises

**Fiche n°3** : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)

**Fiche n°4** : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion

**Fiche n°5** : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes

**Fiche n°6** : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle régionale

**Fiche n°7** : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle nationale ou européenne

**Fiche n°8** : Assurer la mise en œuvre du programme LEADER 5gestion, communication, évaluation (*animation - gestion*).

Mme Michèle SELLERON s'interroge sur l'absence de montant figurant sur la fiche n°7.

Aucun montant n'est indiqué sur cette ligne puisqu'il s'agit d'une enveloppe réservataire régionale de coopération d'un montant de 500 000€ qui pourra être mobilisée, à la demande des GAL, pour des projets de coopération nationale ou transnationale.

M. Jean-Claude MOREAU précise qu'il sera nécessaire d'avoir un point sur la coopération à chaque comité de programmation.

## **5. Présentation et validation de la maquette financière**

Afin de programmer l'enveloppe LEADER arrêtée à la somme de 728 000 €, une maquette financière a été établie répartissant par action les crédits prévus pour la réalisation des objectifs.

## Maquette financière

AXES	FICHES ACTIONS	Dépenses éligibles (d)	FEADER (dx80%)	Contreparties Publiques Nationales (Etat, Région, Département, Collectivités, ...) (dx20%)
Axe 1 : Services	N°3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)	106 250 €	85 000 €	21 250 €
Axe 2 : Economie	N°2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises	76 250 €	61 000 €	15 250 €
	N°4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion	151 250 €	121 000 €	30 250 €
Axe 3 : Changement climatique	N°1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable	121 250 €	97 000 €	24 250 €
Axe transversal	N°5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes	151 250 €	121 000 €	30 250 €
	N°6 : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle régionale	76 250 €	61 000 €	15 250 €
	N°7 : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle nationale ou européenne	-	-	-
	N°8 : Assurer la mise en œuvre du programme LEADER (animation-gestion)	227 500 €	182 000 €	45 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>910 000 €</b>	<b>728 000 €</b>	<b>182 000 €</b>

Le comité de programmation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** la maquette financière présentée.

### 6. Présentation et validation de la grille de sélection des projets

Le comité de programmation s'appuie sur une grille de sélection des projets visant à respecter l'équité entre les porteurs de projets.

Cette grille permettra de sélectionner les projets, d'une part sur des critères communs, et d'autre part sur les effets attendus de la fiche action concernée.

Sur ces critères communs, le dossier sera sélectionné ou non sélectionné et dans ce cas le Président devra donner au porteur de projet les raisons pour lesquelles le dossier n'a pas été retenu en comité de programmation.

Le dossier sera évalué en fonction des effets attendus (note obtenue sur 6) selon la fiche action concernée.

M. François DAUGERON souligne l'importance de cette grille de sélection.

Le comité de programmation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** la grille de sélection des projets.

Les trois projets suivants ont été déposés ou sont en cours de dépôt :

Fiche action	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant estimatif du projet H.T.	Montant Leader sollicité
3	Commune de Montgivray	Transformation d'un ancien commerce en tiers-lieu	70 500,00 €	20 000,00€
3	Commune d'Aigurande	Aménagement d'un gîte à l'usage des professionnels de santé	12 034,56 €	9 627,00€
4	Commune d'Aigurande	Acquisition d'un podium mobile	47 477,00 €	37 981,00€

Le comité de programmation sera amené à se prononcer sur la sélection des projets déposés et instruits. Seuls les projets éligibles seront soumis à l'avis du comité de programmation.

Si le projet n'est pas retenu par le comité de programmation, le Président devra transmettre l'avis du comité de programmation pour qu'il puisse éventuellement le modifier et le redéposer.

Monsieur Moreau souligne que la fongibilité des enveloppes entre les fiches-actions a facilité l'utilisation des crédits sur le programme précédent.

## 7. Questions diverses.

M. Jacques LUCBERT : « Sur le précédent Leader, on s'est beaucoup questionné sur l'accès à l'information des structures ».

Monsieur François DAUGERON indique que l'on doit améliorer l'information car le recours aux aides LEADER n'est pas spontané pour les porteurs de projets.

Monsieur Jean-Claude MOREAU émet l'idée d'une réunion publique sur les anciens chefs-lieux de canton.

M. Patrick JUDALET ajoute que les bulletins municipaux touchent tous les habitants du territoire. C'est le meilleur moyen de communication.

M. Patrice DOUET propose aussi d'insérer un article dans les bulletins municipaux.

Mme Virginie ELION précise que le représentant du Pays présent à l'assemblée des vœux pourrait faire mention du programme LEADER lors de son intervention.

Monsieur François DAUGERON fait un point sur l'ancienne programmation.

Sur l'enveloppe précédente :

### 1. Deux projets conventionnés sont en attente de réception du dossier de demande de paiement de la subvention :

- La Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère pour la mise en valeur des Fresques de l'Eglise de Vic
- La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour la gestion et le développement de la véloroute Indre à vélo V49

### 2. Un dossier est en attente de paiement : la Mairie de La Châtre concernant l'installation d'un chauffage par géothermie au gymnase GARNIER.



Pour conclure, afin de sensibiliser les porteurs de projets potentiels, le GAL communiquera via le site internet du Pays de La Châtre en Berry et par l'intermédiaire des bulletins municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19 heures 00.

**Le Président,  
François DAUGERON**